

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 24 janvier 2024

Action de lutte contre les trafics de stupéfiants

L'équipage d'un boutre suspecté de transporter de la drogue met le feu au navire pour échapper à un contrôle en haute mer



Jeudi 11 janvier en début de matinée, les vedettes côtières de surveillance maritime (VCSM) de la Gendarmerie maritime* de Mayotte Verdon et Odet ont intercepté un boutre dans la zone économique exclusive française de Mayotte, avant de devoir porter secours à son équipage.

Le boutre Sina naviguant en direction de l'Afrique de l'Est depuis l'Asie de l'Ouest était soupçonné de se livrer à un trafic de stupéfiants.

Cette opération a été conduite sous l'autorité du préfet de La Réunion, délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer (DDG AEM) dans la zone maritime du sud de l'océan Indien (ZMSOI). Objet d'une coordination interministérielle poussée, celle-ci a mobilisé, entre autres, les moyens nautiques de la gendarmerie maritime des forces armées de la zone sud de l'océan Indien (FAZSOI), un avion léger de surveillance maritime (ALSM) basé à Mayotte sous contrat du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et travaillant au profit de la préfecture de Mayotte puis, dans un second temps, le patrouilleur des affaires maritimes Osiris II de la direction de la mer sud océan Indien (DMSOI).

Dans la nuit du mercredi au jeudi 11 janvier, l'Odet et la Verdon ont appareillé pour intercepter le boutre à l'aube, préalablement repositionné par l'avion léger de surveillance maritime.

Surpris par l'arrivée soudaine des vedettes de gendarmerie maritime, l'équipage du boutre a immédiatement déclenché à son bord un incendie qui s'est rapidement propagé, avant de sauter à l'eau. Tous sains et saufs, les 8 hommes de l'équipage du Sina ont alors été recueillis par les gendarmes maritimes.

Devant la violence de l'incendie, les deux vedettes n'ont pu que constater à distance l'importance du sinistre. Dans le cadre du dispositif « organisation de la réponse de sécurité civile » (ORSEC maritime) dans les eaux sous juridiction française, le centre de coordination et de secours sud océan Indien (CROSS SOI) a alors pris en charge la coordination de l'opération d'assistance, de secours et de la sécurité de la navigation. Le patrouilleur des affaires maritimes Osiris II de la direction de la mer sud océan Indien (DMSOI) en mission de police des pêches

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 407 419 / 434 / 457

Courriel : communication@reunion.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr / Twitter – Facebook – Instagram - LinkedIn : @Prefet974

Sollicitations presse : <https://wkf.ms/3kc53kb>

dans le canal du Mozambique a été dérouté de sa mission pour relever les vedettes de la gendarmerie maritime et poursuivre la sécurisation de la navigation maritime et le suivi de la situation.

Les deux vedettes sont arrivées à quai le soir même et l'équipage du Sina a été immédiatement placé en garde à vue à la demande du parquet près le tribunal judiciaire de Saint-Denis. Une enquête est actuellement en cours, confiée à la gendarmerie maritime de Mayotte et au commandement de la gendarmerie de Mayotte.

Cette opération démontre la grande réactivité des différentes administrations intervenant en mer basées à Mayotte et à La Réunion, l'importante coopération entre autorités judiciaires et administratives et l'effort constant de coordination interadministration pour maîtriser les risques maritimes en ZMSOI.

Cette nouvelle affaire s'inscrit dans un contexte régional marqué par une augmentation des prises. Le 8 janvier 2024, les garde-côtes mauriciens ont intercepté en haute mer et livré aux forces de police mauriciennes un navire de plaisance, transportant 333 kg de drogues. Les autorités seychelloises, le 27 décembre dernier, avaient intercepté un boutre contenant 195 kg de cannabis, de haschich, d'héroïne et de méthamphétamine en mer territoriale seychelloise.

Les administrations françaises intervenant dans la zone sud de l'océan Indien sont également collectivement engagées pour la sécurité maritime et pour lutter contre les différents trafics illicites en mer.

**La gendarmerie maritime est une formation spécialisée de la Gendarmerie nationale mise pour emploi de la Marine nationale et qui constitue à ce titre l'une des cinq composantes de la Marine. Elle contribue ainsi activement à la sauvegarde des intérêts maritimes dans les espaces maritimes sous souveraineté ou juridiction français et intervient tant en police administrative qu'en police judiciaire (sous l'autorité des parquets compétents). En zone maritime sud de l'océan Indien, les unités de la gendarmerie maritime sont placées sous le contrôle opérationnel des forces armées dans la zone sud de l'océan Indien (FAZSOI).*

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 407 419 / 434 / 457

Courriel : communication@reunion.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr/ / Twitter – Facebook – Instagram - LinkedIn : @Prefet974

Sollicitations presse : <https://wkf.ms/3kc53kb>